

PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE
14 FEV. 2006
BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2006

Délibération n°2006-05
Date de convocation : 31/01/06
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 17
Suppléants : 15
Absents non remplacés : 2
Votants : 32

L'an deux mil six, le six février à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. MANSOUR - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH
M. BISCARRAT - M. MILON - M. FOURMENT
M. MOUREAU - M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
M. GUEDES - M. FORIEL DESTETZET
Mme DEPOISIER

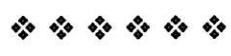
SUPPLEANTS

M. LELEU - Mme BERARD - M. CASALIS - M. PLATTO - M. BERTLOT - M. BANACHE - M. GRUFFAZ
M. BLANCO - Mme LAGET - M. ROUX - M. PEREZ
M. MICHEL - M. BLATIERE - M. LEMOSSE
M. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. CORTADE
M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. FOURMENT



OBJET : Création d'un 4^{ème} poste de conseiller technique au titre d'activité accessoire

Rapporteur : M. Yves DUPONT

Le Rapporteur expose :

Par délibération n°2005-22 du 29 septembre 2005, le Syndicat Mixte avait confirmé son choix pour une administration restreinte, reposant sur la mobilisation des ressources internes aux collectivités (recours à des conseillers techniques) pour la durée d'élaboration du ScoT (2004-2008).

Ces conseillers techniques participent à la conduite de la démarche ScoT (participation aux instances de travail, organisation des rencontres dans les secteurs...) ainsi qu'à l'encadrement des prestataires. Ils assurent un relais entre le ScoT et ses communautés membres.

A l'origine (avril 2004), deux postes avaient été créés. Lorsque madame Gleyzon a pris la direction du SMBVA, un troisième poste avait été ouvert pour assurer la pérennité du lien avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon (mars 2005).

Du côté de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise, aucun conseiller n'avait pu être nommé à défaut de relais technique intercommunal compétent.

Depuis le 1^{er} décembre 2005, Monsieur Raphaël PICARD a pris son poste en tant que chargé de mission urbanisme à la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise.

Afin de respecter le principe de fonctionnement du pool technique, et de permettre une égale représentation des collectivités membres dans l'encadrement de la démarche, il est donc proposé d'ouvrir au 1^{er} mars 2006 un 4^{ème} poste de conseiller technique.

Cet emploi directement lié à la conduite opérationnelle d'élaboration du ScoT prendra fin dès l'approbation de ce dernier.

Il se caractérise par :

- la réalisation effective d'un volume horaire hebdomadaire de 7 heures au bénéfice du ScoT, comprenant notamment : la participation à la gestion administrative et budgétaire de la structure, l'animation et la présence à toutes les réunions et instances de travail (commissions, bureaux, conseils), l'accompagnement dans le pilotage de la démarche et l'encadrement des prestataires.
- une rémunération correspondante fixée à 20 % du montant de celle d'un Directeur Territorial 1er échelon.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- o **APPROUVE** à compter du 1^{er} mars 2006 la création d'un 4^{ème} poste de conseiller technique au bénéfice de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise et ce jusqu'à finalisation de la réalisation du SCOT,
- o **VALIDE** le présent descriptif de poste,
- o **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2006 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon,
- o **AUTORISE** le Président à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération

Vote du Conseil : POUR : 32
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le: 15 FEV. 2006

Pour extrait conforme
Le Président

Alain MILON

